

N° 79/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

Objet de la délibération :

Adoption définitive du Pacte de Gouvernance

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	72
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	84

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	1
- Abstention :	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

Procuration

Suppléé(e)s Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e) Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

Absent(e)s Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°112/20 du 18/11/2020 actant du débat sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance Loue Lison,

Vu la délibération n°21/21 du 21/01/2021 de validation du projet de pacte de gouvernance,

Considérant la consultation des communes pour avis sur le projet de pacte, Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la composition de la CLECT où siègent bien des suppléants,

Considérant l'avis favorable d'une majorité de communes,

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à la majorité 1 contre (Pierre-André VOUILLOT) et 1 abstention (Mathieu LINIGER), entérine le pacte de gouvernance joint tel que délibéré le 21 janvier avec la correction sur la présence des suppléants à la CLECT.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président